



Section du Haut-Rhin

Mulhouse, le 21 janvier 2019

*André GEHENN*  
*Secrétaire Départemental SE-UNSA 68*

*à Madame la Directrice académique*  
*des Services Départementaux*  
*de l'Education Nationale du Haut-Rhin*

**Objet** : compensation du temps de saisie des évaluations CP 2<sup>ème</sup> session

Madame la Directrice académique,

Le protocole d'évaluations nationales pour les élèves de CP prévoit une deuxième session de passation en janvier. Pour la première session, suite à une demande du SE-Unsa, cinq heures d'activités pédagogiques complémentaires ont été dégagées pour permettre aux enseignants de saisir les réponses de leurs élèves.

Pour la session de janvier, le SE-Unsa vous demande donc d'accorder, au choix :

- une compensation horaire pour les personnels concernés sur :
  - soit les activités pédagogiques complémentaires,
  - soit les animations pédagogiques,
  - soit la journée de solidarité,
  - soit les 2 demi-journées laissées à l'initiative des autorités académiques,
  - soit le temps de classe, en utilisant des moyens de remplacement.
- une compensation financière avec des heures supplémentaires.

Il s'agit pour le SE-Unsa d'une décision de reconnaissance du temps supplémentaire.

Nous vous prions de croire, Madame la Directrice, en notre attachement au service public d'éducation.

André GEHENN

Secrétaire départemental SE-Unsa 68